



Direction générale  
VM

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2018**

(en vertu de l'article L. 2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Question n°1 : REMPLACEMENT DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE, par un vote au scrutin secret, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour siéger au sein du Comité du Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise,

SONT candidats :

Titulaire : M. Pascal Pillet

Suppléant : M. Nicolas Naudet

Votants .....33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..33

Nombre de bulletins blancs ou nuls ..... 4

Nombre de suffrages exprimés .....29

ONT obtenu :

Titulaire : M. Pascal Pillet .....29 voix

Suppléant : M. Nicolas Naudet .....29 voix

SONT élus délégués au sein du SMGFAVO :

Titulaire : M. Pascal Pillet

Suppléant : M. Nicolas Naudet.

Question n°2 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE – ADOPTION DES STATUTS

Rapporteur : M. LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES en avoir délibéré,  
PAR trente-deux voix « pour »,  
ET une abstention,  
ADOpte le projet de statuts.

Question n°3 : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT –  
SOCIETE GATTEFOSSE SISE 10-10 BIS AVENUE ALEXANDRE DUMAS –  
PROJET DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Rapporteur : M. VIGNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande d'institution de servitudes d'utilité publique sur les parcelles identifiées dans le projet d'arrêté préfectoral annexé à la délibération, après modification de l'article 1 comme suit : « Les surfaces respectives de ces parcelles sont de 151 et 646 m<sup>2</sup> et sont référencées en zone UB du Plan Local d'Urbanisme de la commune ».

Question n°4 : ENTRETIEN MENAGER ET NETTOYAGE DE LA VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX –  
SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES ALLOTI

Rapporteur : M. VIGNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES en avoir délibéré,  
PAR trente-deux voix « pour »,  
ET une abstention,

APPROUVE les actes par lesquels la société CHALLANCIN s'engage à exécuter les prestations concernant,  
- le lot n°1, entretien ménager récurrent, pour un montant global et forfaitaire annuel de 297 954,60 € HT,  
- le lot n°1, entretien ménager 'prestations exceptionnelles', sur la base d'un montant minimum annuel de 2 500,00 € HT et d'un montant maximum annuel de 25 000 € HT,  
- le lot n°2, nettoyage de la vitrerie, pour un montant annuel global et forfaitaire de 20 769,79 € HT,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir pour la conclusion et l'exécution du marché public alloti.

Question n°5 : CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL –  
AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU 9 JUIN 2016

Rapporteur : M. VIGNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE le transfert des droits et obligations concernant la mission des études d'économie de la construction au profit de la société OTEIS, sans modifications des clauses contractuelles et financières prévues au marché public de maîtrise d'œuvre du 9 juin 2016,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché public de maîtrise d'œuvre entérinant les dispositions précitées et tous documents à intervenir dans le cadre son exécution.

Question n°6 : RESIDENCE LE BOIS JACQUES SISE 25 AVENUE DESCARTES ET 6 RUE DU PETIT GRIL –  
TRAVAUX DE SECURISATION ET DE RESIDENTIALISATION – ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE

Rapporteur : MME OZIEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES en avoir délibéré,  
PAR vingt-huit voix « pour »,  
CONTRE cinq,

DECIDE d'attribuer 7 622 € au Syndic de la Copropriété « Le Bois Jacques » sise 25 avenue Descartes et 6 rue du Petit Gril, correspondant à la participation communale aux travaux de sécurisation et de résidentialisation de cette copropriété,

DIT que cette participation sera versée après réalisation des travaux, sur présentation d'un état détaillé des dépenses réalisées et des pièces justificatives.

Question n°7 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ACTION DE PREVENTION ROUTIERE DANS LE CADRE DU PLAN  
DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE (P.D.A.S.R.)

Rapporteur : MME FRERET

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière pour l'action organisée par le Service Animation Jeunesse, du 9 au 13 avril 2018.

Question n°8 : OPERATION « SOISY KART » – ACTION DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE –  
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE  
(P.D.A.S.R.)

Rapporteur : MME BITTERLI

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES en avoir délibéré,  
PAR trente-deux voix « pour »,  
ET une abstention,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière pour l'action organisée par le Service des Sports, les 23 et 25 octobre 2018.

Question n°9 : PACK LECTURE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE 2018-2022 –  
DEFINITION DES SERVICES

Rapporteur : MME LARDAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
DECIDE d'adhérer au réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,  
DECIDE de se prononcer en faveur des services suivants :

- Logiciel commun de gestion des bibliothèques,
- Parc informatique et bureautique renouvelé,
- Outil d'aide aux commandes des ouvrages,
- Actions de fonds concertées,
- Pass'Bib.

AUTORISE M. le Maire à en informer la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.

Point n°10 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE ET RECAPITULATIF ACTUALISE DES CONTENTIEUX

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte, à l'unanimité, des décisions prises par M. le Maire du 8 décembre 2017 au 19 janvier 2018 (décisions n°2017-232 à 2018-015) et du récapitulatif des contentieux en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 2 février 2018.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO